

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Romain MARTINEAU.

Date de la convocation : Le 6 mai 2026

Etaient présents : Mme Stéphanie DICHE, Mme Angélique ERNAULT, Mme Aurélie FANTINO, M. Rainier GOURMAUD, Mme Marie JUMEAU, M. Jérôme JUSSIAME, M. Romain MARTINEAU, Mme Orlane MILLIOT, M. Jean-Noël PAPUCHON, Mme Maryse RENAUD, M. Sébastien ROUIL, M. Éric SOULAT, Mme Séverine TRICHARD

Procurat(s) : M. Quentin THOMAS a donné son pouvoir à Mme Aurélie FANTINO, Mme Elizabeth AZEVEDO a donné son pouvoir à Mme Marie JUMEAU

A été nommé comme secrétaire de séance : M. Sébastien ROUIL

Ouverture de séance : 19h00

Délibération N°34-2026 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du Maire (ou d'un adjoint délégué), président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires supplémentaires.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal doit proposer une liste de 24 personnes. Le directeur régional des finances publiques désignera ensuite les 12 membres de la CCID.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

AR Prefecture

086-218600096-20260512-DL_34_2026-DE
Reçu le 13/05/2026

Le Conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directes (CCID) ci-après :

- M. Romain MARTINEAU (Maire)
 - Mme Elizabeth AZEVEDO
 - Mme Angélique ERNAULT
 - Mme Aurélie FANTINO
 - M. Rainier GOURMAUD
 - Mme Marie JUMEAU
 - M. Jérôme JUSSIAME
 - Mme Orlane MILLIOT
 - M. Jean-Noël PAPUCHON
 - Mme Maryse RENAUD
 - M. Sébastien ROUIL
 - M. Éric SOULAT
 - M. Quentin THOMAS
- Mme Pascale PAILLOT
 - M. Romain VERDUN
 - M. Pascal CLOCHARD
 - Mme Lauriane BAUDET
 - M. Nicolas BRIAND
 - M. Romain GOURMAUD
 - M. Benoît NEVEU
 - M. Sabrina COMMIN
 - M. Thomas MESTAIS
 - M. Romain DOUILLET
 - Mme Laetitia FLECHARD
 - Mme Valérie AUJOULAT

Fait à Archigny,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Romain MARTINEAU**



**Le secrétaire de séance,
Sébastien ROUIL**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sébastien Rouil', written over a horizontal line.

AR Prefecture

086-218600096-20260512-DL_34_2026-DE
Reçu le 13/05/2026